

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX
ETABLISSEMENTS SPECIAUX

- * L'arrêté du 9 mai 2006 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type PS** (parcs de stationnement couverts)
- * L'arrêté du 6 janvier 1983 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type PA** (établissement de plein air)
- * L'arrêté du 23 janvier 1985 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type CTS** (chapiteaux, tentes, structures itinérants)
- * L'arrêté du 24 décembre 2007 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type GA** (gares)
- * L'arrêté du 23 octobre 1986 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type OA** (hôtels, restaurants d'altitude)
- * L'arrêté du 6 janvier 1983 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type SG** (structures gonflables)
- * L'arrêté du 10 novembre 1994 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type REF** (refuges de montagne)
- * L'arrêté du 9 janvier 1990 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements du **type EF** (établissements flottants ou bateaux stationnaires ou en stationnement sur les eaux intérieures)

NB : Les établissements pénitenciers constituent un type autonome régi par l'arrêté du 18 juillet 2006 portant approbation des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements pénitentiaires et fixant les modalités de leur contrôle.